Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus de soins d'un médecin

Par Visiteur

Bonjour
Un medecin refuse de continuer à soigner ma mere, et veut la confier à un confrere qui se trouve à plus d une heure de (son et) mon domicile, alors que je n en suis qu a 15 mn pour l instant.

Ce praticien s'entends parfaitement bien avec ma mere, et vice versa,et d'un point de vue therapeutique idem!
Je suis la personne de confiance de ma mere, qui n'est pas toujours en mesure de me retranscrire les infos données par ce medecin (elle est tres fragile psychologiquement et souvent perturbée à la fois par l'emotion de la maladie et craintive et ne comprend pas toujours le jargon médical loin de là)
Le decision de ce medecin de ne plus vouloir soigner ma mere est uniquement basée sur le fait que je me suis plaint aupres de la direction de l'hopital d avoir ete econduit avec des termes à la limite de l'impolitesse, à deux reprises au telephobne alors que je sollicitais juste un rendez vous pour (et) ou des informations sur l'etat de santé de ma mere, qu'il suit depuis 2004 pour un cancer du sein, et depuis ce printemps pour une recidive avec metastases osseuses.Il est le seul à gerer ses rendez vous, et je n en n ai donc jamais obtenu, tout comme je n ai jamais eu d'infos sur les differents etats de santé de ma mere, malgres mes demandes.Ma mere me demande souvent des precisions, que j aimerais lui donner, de maniere plus adaptées, idem pour son frere et ses soeurs, mais je suis san infos et la communication avec cet oncologue est impossible, il envoit ballader les gens et ceci est de notoriété publique sur toute la region.La securité sociale me dit qu il ne peut l envoyer ailleurs contre sa volonté qui est de continuer d etre soignée par ce medecin (idem pour moi, c est un bon praticien)sauf si le pole de santé en question ne pouvait pour des raisons techniques faire ses soins ce qui n est pas le cas! L ordre des mesdecins emets des doutes...la Dass ne sait plus et moi non plus et je suis au desepoir de devoir me battre pour qu'elle continue d etre soignée par ce praticien, , alors que le plus grave est bien sur la maladie, d'autant qu'elle à appris de la bouche de ce medecin, qu'il ne tenait plus à la suivre, compte tenu que je l'ennuyais ...!
Je suis, pardon, mais desemparé et usé, et je ne sais plus qui croire et comment me defendre.J ai donc besoin de vos lumieres les plus precises possibles.Par avance merci à la personne qui pourra m'aider ma mere et moi face au tout puissant corps medical.

Par Visiteur

Bonjour.

A mon sens, la sécurité sociale a eu tord.

Sous reserve d'un eventuel changement de la jurisprudence, la médecin peut refuse de suivre un patient, en respect avec l'aricle R 4147-47 du Code de la Santé publique.

"Article R.4127-47 du code de la santé publique.

Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins.
"

Comme vous le voyez, la loi est trés claire à ce propos.

Je suis vraiment désolé pour vous.

Cordialement.

Bopn courage.

Par Visiteur

Je vous remercie au moins de m'avoir eclairé au mieux.

Je vais avec votre reponse, (l article Article R.4127-47 du code de la santé publique.) prendre un rendez-vous avec le directeur de la sécu.

Pourtant il me semblait que d un point de vue du devoir d'humanité (la definition reste vague...)et que sur son fondement de refuser de continuer à soigner, par ce que il y à un desacord avec un membre de la famille donc pas avec le malade, il cause un prejudice à la patiente déjà fragilisée et qui, elle souhaite qu'il reste son therapeute.

Bref c'est ecoeurant de voir que la maxime "que vous soyez puissant ou miserable..."soit encore d'actualité sans que l'on puisse se defendre, si l'on est pas du serail, qui plus pour des pathologie si lourdes pour le patient, comme pour sa famille.